

**Communiqué de presse**

Paris, le 7 mai 2021

**La CCI Paris soutient les professionnels de la restauration dans leur démarche, pendant la crise sanitaire, en faveur du maintien de l'extension des terrasses**

A la suite de l'annonce du calendrier de déconfinement par le gouvernement, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris apporte son soutien aux restaurateurs pour le prolongement des extensions de terrasses autorisées par la Ville de Paris en juin 2020. Cette décision, unanimement saluée à l'époque par la Chambre de commerce et tous les acteurs économiques, avait permis de préserver l'activité des cafés, bars et restaurants de la capitale et de sauver de très nombreux emplois.

La CCI Paris souhaite que la Ville maintienne ce dispositif exceptionnel, pendant la crise sanitaire, pour permettre aux restaurateurs de se relancer et de répondre aux attentes des Parisiens et des visiteurs d'ici la fin de l'année.

Souhaitant le succès de cette opération et soucieuse de préserver l'intérêt de tous les professionnels ainsi que la bonne intégration de ces espaces sur la voie publique, la CCI Paris demande par ailleurs la préservation d'aires de livraison dans les zones concernées, le principe de l'autorisation préalable à l'ouverture de ces terrasses, le respect d'une Charte de bonne utilisation et la mise en place de médiateurs référents entre la Ville et les professionnels.

« *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris sera aux côtés des restaurateurs et de tous les commerçants parisiens pour les accompagner dans la relance de leur activité, notamment grâce aux nombreux programmes déployés pour les conseiller dans leurs démarches de digitalisation et de développement* » précise Dominique Restino, président de la CCI Paris.

**Information presse CCI Paris : Virginie Naud – Tél : 06 89 69 23 50 - [vnaud@cci-paris-idf.fr](mailto:vnaud@cci-paris-idf.fr)**